

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06/02/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 31 janvier 2025

Date de publication et d'affichage : 31 janvier 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35  
Présents : 27 - Excusés représentés : 5 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 1 - Votants : 32

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 6 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, M. Renaud POIREL, Mme Justine KENGNE, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Didier DESART avait donné pouvoir à M. Denis DIDIERLAURENT, M. Taoufik BENTEJ à M. Christian QUILLAY, M. Neima TOUNKARA à Franck VERNIN, Mme Sophie GUILLOT à Mme Maggy PIRET, M. Robert SAMYN à Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

**Etaient excusés non représentés** : Mme Sylvie RIGAULT, M. Denis GRIVALLIERS

**Etait absent** : Mme Nadia DIOP

**A été nommé secrétaire de séance** : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **12 FEV, 2025**  
Et Publication du : **12 FEV, 2025**

**N° : 2025DCM-02-10**

**Objet : Désignation du secrétaire de séance**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121.15 et L. 2121-29
- Vu son Règlement intérieur, article 16

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DÉSIGNE** Monsieur Serge DURAND en qualité de Secrétaire de Séance pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Serge Durand**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06/02/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 31 janvier 2025

Date de publication et d'affichage : 31 janvier 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35  
Présents : 27 - Excusés représentés : 5 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 1 - Votants : 32

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 6 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, M. Renaud POIREL, Mme Justine KENGNE, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Didier DESART avait donné pouvoir à M. Denis DIDIERLAURENT, M. Taoufik BENTEJ à M. Christian QUILLAY, M. Neima TOUNKARA à Franck VERNIN, Mme Sophie GUILLOT à Mme Maggy PIRET, M. Robert SAMYN à Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

**Etaient excusés non représentés** : Mme Sylvie RIGAULT, M. Denis GRIVALLIERS

**Etait absent** : Mme Nadia DIOP

**A été nommé secrétaire de séance** : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **12 FEV. 2025**

Et Publication du : **12 FEV. 2025**

**N° : 2025DCM-02-20**

**Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2024**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2024 qui lui a été exposé par Monsieur Franck VERNIN, Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Serge Durand**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06/02/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 31 janvier 2025

Date de publication et d'affichage : 31 janvier 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 32 - Excusés représentés : 5 - Excusés non représentés : 2 - Absent : 1 - Votants : 32

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 32 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 6 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, M. Renaud POIREL, Mme Justine KENGNE, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Didier DESART avait donné pouvoir à M. Denis DIDIERLAURENT, M. Taoufik BENTEJ à M. Christian QUILLAY, M. Neima TOUNKARA à Franck VERNIN, Mme Sophie GUILLOT à Mme Maggy PIRET, M. Robert SAMYN à Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

**Etaient excusés non représentés** : Mme Sylvie RIGAULT, M. Denis GRIVALLIERS

**Etait absent** : Mme Nadia DIOP

**A été nommé secrétaire de séance** : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **12 FEV, 2025**  
Et Publication du : **12 FEV, 2025**

**N° : 2025DCM-02-40**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L313-I
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 27 janvier 2025
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services
- Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de créer les postes suivants :

| FILIERE    | GRADE                                                    | TEMPS DE TRAVAIL         | NOMBRE DE POSTES |
|------------|----------------------------------------------------------|--------------------------|------------------|
| Culturelle | Assistant d'enseignement artistique                      | TNC 5/20 <sup>ème</sup>  | 1                |
| Sportive   | Opérateur qualifié des APS                               | Temps complet            | 1                |
| Animation  | Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe | TNC 27/35 <sup>ème</sup> | 1                |

**PRECISE** que les postes créés pourront être occupés par des agents contractuels.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**

Maire



**Serge Durand**

Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06/02/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 31 janvier 2025

Date de publication et d'affichage : 31 janvier 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 30 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 6 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAUULT (arrivée à 19h54), Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT (arrivée à 19h53), M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS (arrivé à 19h35), Mme Justine KENGNE, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Didier DESART avait donné pouvoir à M. Denis DIDIERLAURENT, M. Taoufik BENTEJ à M. Christian QUILLAY, M. Neima TOUNKARA à Franck VERNIN, M. Robert SAMYN à Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absent** : Mme Nadia DIOP

**A été nommé secrétaire de séance** : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **12 FEV, 2025**  
Et Publication du : **12 FEV, 2025**

**N° : 2025DCM-02-50**

**Objet : Vote du Débat d'Orienta**tion** Budgétaire (DOB) 2024 sur la base d'un rapport**

- Vu le Code général des collectivités territoriales (Cgct), notamment en ses articles L. 2121-29 et L. 2312-1 imposant aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants d'organiser un Débat d'Orienta**tion** Budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget
- Vu l'article L. 5217-10-4 du Cgct
- Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son l'article 107
- Vu le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire
- Vu le référentiel budgétaire M57
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 27 janvier 2025
- Vu le rapport d'orientations budgétaires retraçant les informations nécessaires au DOB transmis à chaque membre du Conseil Municipal, ci-annexé
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orienta**tion** Budgétaire pour l'année 2025, sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires présenté ce jour et annexé à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20250206-2025DCM-02-50-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2025  
Date de réception préfecture : 12/02/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Serge Durand**  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 06/02/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 31 janvier 2025

Date de publication et d'affichage : 31 janvier 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 30 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 6 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Didier DESART avait donné pouvoir à M. Denis DIDIERLAURENT, M. Taoufik BENTEJ à M. Christian QUILLAY, M. Neima TOUNKARA à Franck VERNIN, M. Robert SAMYN à Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absent** : Mme Nadia DIOP

**A été nommé secrétaire de séance** : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **12 FEV, 2025**

Et Publication du : **12 FEV, 2025**

**N° : 2025DCM-02-60**

**Objet : Demande d'accord d'une garantie d'emprunt : Avenant de réaménagement n°165154 de ligne de prêt de la société HLM « Les Foyers de Seine-et-Marne »**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L.2252-1 et L.2252-2
- Vu l'article 2298 du Code civil
- Vu les caractéristiques des lignes des prêts réaménagées ci-annexées
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 27 janvier 2025

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**Article 1 :** Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies aux articles 2 et 3 et référencées à l'annexe « modification des caractéristiques financières de lignes du prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du(des) prêt(s) réaménagé(s).

**Article 2 :** Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « modification des caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

La ligne du prêt réaménagée à taux révisables est indexée sur le taux du Livret A. Ce dernier effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du livret A au 16/10/2024 est de 3,00%.

**Article 3 :** La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Serge Durand**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06/02/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 31 janvier 2025  
Date de publication et d'affichage : 31 janvier 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35  
Présents : 30 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants :

**VOTE : Prend acte**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 6 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Étaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Étaient excusés représentés** : M. Didier DESART avait donné pouvoir à M. Denis DIDIERLAURENT, M. Taoufik BENTEJ à M. Christian QUILLAY, M. Neima TOUNKARA à Franck VERNIN, M. Robert SAMYN à Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

**Était absent** : Mme Nadia DIOP

**A été nommé secrétaire de séance** : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **12 FEV. 2025**  
Et Publication du : **12 FFV. 2025**

**N° : 2025DCM-02-70**

**Objet : Rapport sur l'égalité femmes hommes**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2311-1-2 et D. 2311-16
- Vu la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique
- Vu la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes notamment en ses articles 61 et 77
- Vu le Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales
- Vu le Protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013
- Vu la Circulaire du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du Protocole
- Vu la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
- Vu l'avis de la Commission sports, culture, vie associative et égalité femme/homme du 28 janvier 2025
- Considérant le Rapport présenté en séance et annexé à la présente délibération

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport sur l'égalité femmes hommes ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire

**Serge Durand**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06/02/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 31 janvier 2025

Date de publication et d'affichage : 31 janvier 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 30 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 6 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Didier DESART avait donné pouvoir à M. Denis DIDIERLAURENT, M. Taoufik BENTEJ à M. Christian QUILLAY, M. Neima TOUNKARA à Franck VERNIN, M. Robert SAMYN à Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absent** : Mme Nadia DIOP

**A été nommé secrétaire de séance** : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **12 FEV, 2025**

Et Publication du : **12 FEV, 2025**

**N° : 2025DCM-02-80**

**Objet : Convention de partenariat entre le collège Elsa Triolet et la Commune du Mée-sur-Seine dans le cadre d'interventions artistiques au sein du collège Elsa Triolet**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu l'avis de la Commission sports, culture, vie associative et égalité femme homme du 28 janvier 2025
- Vu le projet de convention de partenariat entre le collège Elsa Triolet et la commune, ci-annexé
- Considérant qu'une convention de partenariat avec le collège Elsa Triolet doit être signée pour définir les règles d'intervention des enseignants du conservatoire municipal Henri Charny dans le cadre d'interventions artistiques au sein du collège Elsa Triolet
- Considérant que la convention précise notamment le tarif de ces interventions à 50 euros de l'heure pour le collège Elsa Triolet, en tenant compte des charges de personnel et du matériel lié à la mise en œuvre des actions

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de partenariat entre le collège Elsa Triolet et la Commune du Mée-sur-Seine pour la mise en œuvre d'interventions artistiques en milieu scolaire, ci-annexée.

**PRECISE** que la présente convention est établie pour l'année scolaire en vigueur à compter de la date de sa signature.

**PRECISE** que le coût des ateliers sera pris en charge par le collège Elsa Triolet à hauteur de de 50 € par heure d'atelier, charge de personnel et matériel inclus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat entre le collège Elsa Triolet et la Commune du Mée-sur-Seine, ci-annexée, ainsi que tous documents y afférents.

**DIT** que les recettes seront imputées aux chapitres et fonctions correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Serge Durand**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 06/02/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 31 janvier 2025

Date de publication et d'affichage : 31 janvier 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 30 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 6 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Didier DESART avait donné pouvoir à M. Denis DIDIERLAURENT, M. Taoufik BENTEJ à M. Christian QUILLAY, M. Neima TOUNKARA à Franck VERNIN, M. Robert SAMYN à Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absent** : Mme Nadia DIOP

**A été nommé secrétaire de séance** : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **12 FEV, 2025**  
Et Publication du : **12 FEV, 2025**

**N° : 2025DCM-02-90**

**Objet : Convention pour l'accès aux pratiques sportives et culturelles du Programme de Réussite Educative Intercommunal - Renouvellement**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu la Délibération n° 2024DCM-12-240 du 12 décembre 2024 approuvant la convention pour l'accès aux pratiques sportives et culturelles du Programme de Réussite Educative Intercommunal du 8 janvier au 31 décembre 2024
- Vu l'avis de la Commission sports, culture, vie associative et égalité femme/homme du 28 janvier 2025
- Considérant que la Commune du Mée-sur-Seine, a décidé de faciliter l'accès aux activités sportives et culturelles aux enfants dont la situation nécessite un accompagnement et un soutien éducatif tel que défini par le Programme de Réussite Educative intercommunal
- Considérant le bilan positif 2024 de ce partenariat ayant permis 18 inscriptions des enfants issus des quartiers prioritaires de la commune
- Considérant dès lors l'intérêt de renouveler ce partenariat avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) pour favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelles du programme de réussite éducative

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention pour l'accès aux pratiques sportives et culturelles du Programme de Réussite Educative ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ci-annexée, ainsi que tous documents y afférents, et à effectuer toutes démarches en ce sens.

**PRECISE** que le coût des inscriptions des enfants suivis dans le cadre du Programme de Réussite Educative sera remboursé par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sur présentation d'une facture individuelle à hauteur de 70% des cotisations individuelles et dans la limite d'un plafond global de 1 500 euros.

**DIT** que les recettes seront imputées aux chapitres et fonctions correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Serge Durand**  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06/02/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 31 janvier 2025

Date de publication et d'affichage : 31 janvier 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 30 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 6 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Didier DESART avait donné pouvoir à M. Denis DIDIERLAURENT, M. Taoufik BENTEJ à M. Christian QUILLAY, M. Neima TOUNKARA à Franck VERNIN, M. Robert SAMYN à Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

**Etaient absents** : Mme Nadia DIOP

**A été nommé secrétaire de séance** : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **12 FEV, 2025**

Et Publication du : **12 FEV, 2025**

**N° : 2025DCM-02-100**

**Objet : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Ville de Le Mée-sur-Seine portant organisation de manifestations salle Michel Dauvergne au MAS – 2025 et 2026**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu l'avis de la Commission sports, culture, vie associative et égalité femme homme du 28 janvier 2025
- Considérant la nécessité d'établir une convention fixant le partenariat entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Ville de Le Mée-sur-Seine pour l'organisation de manifestations salle Michel DAUVERGNE au MAS

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la présente convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Ville de Le Mée-sur-Seine portant organisation de manifestations au sein de la salle Michel Dauvergne – LE MAS, ci-annexée pour la période 2025 et 2026, ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ci-annexée, ainsi que tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Serge Durand**  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06/02/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 31 janvier 2025

Date de publication et d'affichage : 31 janvier 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 29 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 33

*(M. GUERIN est sorti à 20h53 et n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)*

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 6 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julianne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Jean-Paul DELOURME, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Didier DESART avait donné pouvoir à M. Denis DIDIERLAURENT, M. Taoufik BENTEJ à M. Christian QUILLAY, M. Neima TOUNKARA à Franck VERNIN, M. Robert SAMYN à Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

**Etait excusé non représenté** : M. Jean-Pierre GUERIN

**Etait absent** : Mme Nadia DIOP

**A été nommé secrétaire de séance** : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **12 FEV, 2025**

Et Publication du : **12 FEV, 2025**

**N° : 2025DCM-02-110**

**Objet : Convention d'objectifs et de financement relative à la subvention de soutien aux formations Bafa/Bafd ; Formations au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa), Formations au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (Bafd)**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment en son article R. 227-1
- Vu le Code de la sécurité sociale, notamment en ses articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3
- Vu la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) du 10 juillet 2023 prévoyant les nouvelles dispositions de financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Vu la Délibération n° 2023DCM-02-70 du 9 février 2023 approuvant la Convention Territoriale Globale 2022-2026 (CTG)
- Vu le projet de convention d'objectifs et de financement entre la CAF et la commune pour le soutien aux formations Bafa/Bafd, ci-annexé
- Vu la charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires, ci-annexée
- Vu l'addendum définissant les modalités de calcul de la subvention, ci-annexée
- Vu l'avis de la Commission éducation, jeunesse, enfance, petite enfance et politique de la ville du 20 janvier 2025

- Considérant la nécessité de soutenir le départ en formation Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et Bafd (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) des agents territoriaux
- Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention d'objectifs et de financement, ainsi que ses annexes, ci-annexés relatif à la subvention de soutien aux formations Bafa/Bafd ; Formations au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa), Formations au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (Bafd) et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention d'objectifs et de financement, ci-annexée, ainsi que tous les documents/actes y afférents et à solliciter toutes les subventions en découlant et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Serge Durand**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 06/02/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 31 janvier 2025

Date de publication et d'affichage : 31 janvier 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 30 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 27

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 27 - Contre : - Abstentions : 7**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 6 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN (revenu à 20h55), Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Didier DESART avait donné pouvoir à M. Denis DIDIERLAURENT, M. Taoufik BENTEJ à M. Christian QUILLAY, M. Neima TOUNKARA à Franck VERNIN, M. Robert SAMYN à Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absent** : Mme Nadia DIOP

**A été nommé secrétaire de séance** : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **12 FEV, 2025**

Et Publication du : **12 FEV, 2025**

**N° : 2025DCM-02-120**

**Objet : Rapport de gestion et de gouvernance de la Société Publique Locale (SPL)  
Melun Val de Seine Aménagement pour l'exercice 2023**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2121-29, L.1524-5 qui précise que « les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration »
- Vu la Loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales
- Vu les statuts de la SPL et son règlement intérieur
- Vu rapport annuel de septembre 2024 à l'attention du Conseil Municipal, le représentant de la commune à la SPL, désigné par le Conseil Municipal
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du jeudi 28 janvier 2025

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport de gestion et de gouvernance de la Société Publique Locale (SPL) Melun Val de Seine Aménagement pour l'exercice 2023, dont la commune est membre.

**DECIDE** de se prononcer favorablement sur le rapport de ses mandataires au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL, relatif à l'activité de la SPL au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et ses annexes.

**SE PRONONCE** également favorablement sur l'action du représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale de la SPL Melun Val de Seine Aménagement et sur les actions de la SPL Melun Val de Seine Aménagement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Serge Durand**  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 06/02/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 31 janvier 2025

Date de publication et d'affichage : 31 janvier 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 30 - Excusés représentés : 4 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 27

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 27 - Contre : - Abstentions : 7**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 6 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, Mme Julienne TCHAYE, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Renaud POIREL, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Karine ROUBERTIE, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Didier DESART avait donné pouvoir à M. Denis DIDIERLAURENT, M. Taoufik BENTEJ à M. Christian QUILLAY, M. Neima TOUNKARA à Franck VERNIN, M. Robert SAMYN à Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absent** : Mme Nadia DIOP

**A été nommé secrétaire de séance** : M. Serge DURAND

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

Et Publication du :

**12 FEV, 2025**

**12 FEV, 2025**

**N° : 2025DCM-02-130**

**Objet : Cession de la parcelle cadastrée BX n° 319 comprenant une longère dans le cadre du projet de lotissement communal sis 333 rue de l'Eglise - Lot n° 8 du lotissement communal**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1111-1, L. 2121-29 alinéa 1<sup>er</sup>, L. 2241-1 et R. 2241-2 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune et L. 2122-21
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 3221-1 et L. 3211-14
- Vu le titre VI du Livre III du Code civil relatif à la vente
- Vu le Plan Local d'Urbanisme, approuvé par une délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2018
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 en date du 13 octobre 2022 approuvant la modification n° I du Plan Local d'Urbanisme
- Vu la Décision du Maire n° 2021DM-10-125 du 5 octobre 2021 approuvant la préemption des parcelles cadastrées section BX n° 88, BX n° 89 et BX n° 90
- Vu la Délibération n° 2021DCM-11-110 du 8 novembre 2021 autorisant la mise en vente des lots issus des divisions parcellaires opérées dans le cadre du projet de lotissement communal 333 rue de l'Eglise
- Vu l'acte de vente en date du 14 janvier 2022 par lequel la Commune de Le Mée-sur-Seine a acquis les parcelles cadastrées section BX n° 88 à 90, sis 333 rue de l'Eglise au Mée-sur-Seine

- Vu la proposition d'acquisition au prix de 150 000 €, frais/honoraires d'agence d'un montant de 7 000 € inclus
- Vu le plan de situation, le plan de cadastre et le plan de division, ci-annexés
- Vu l'avis des domaines, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 28 janvier 2025

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée BX n° 319 d'une superficie de 529 m<sup>2</sup> dans le cadre du projet de lotissement communal sis 333 rue de l'Eglise – constitutive du lot n° 8 dudit lotissement communal, comprenant une longère, au prix de 150 000 €, étant précisé que ce montant inclus les frais/honoraires de l'agence immobilière ayant servi d'intermédiaire, d'un montant de 7 000 € à la charge de la commune, selon le plan de division ci-annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes y afférents et notamment les actes notariés correspondants, et effectuer toutes démarches en ce sens.

**DIT** que les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Serge Durand**  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**

Et Publication du : **1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-10**

**Objet : Désignation du secrétaire de séance**

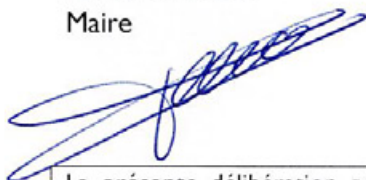
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121.15 et L. 2121-29
- Vu son Règlement intérieur, article 16

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

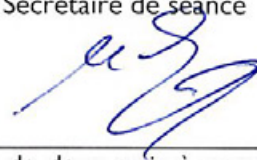
**DÉSIGNE** Madame Michèle EULER en qualité de Secrétaire de Séance pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAUT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**

Et Publication du : **1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-40**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 17 mars 2025
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 17 mars 2025
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services
- Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de créer les postes suivants :

| FILIERE   | GRADE               | TEMPS DE TRAVAIL            | NOMBRE DE POSTES |
|-----------|---------------------|-----------------------------|------------------|
| Sportive  | Educateur des APS   | Temps complet               | 1                |
| Animation | Adjoint d'animation | TNC* 31.5/35 <sup>ème</sup> | 1                |

**DÉCIDE** de supprimer les postes suivants :

| FILIERE        | GRADE                                                                    | TEMPS DE TRAVAIL           | NOMBRE DE POSTES |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------|
| Administrative | Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe                           | Temps complet              | 1                |
|                | Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe               | Temps complet              | 1                |
|                | Adjoint administratif                                                    | Temps complet              | 1                |
| Technique      | Ingénieur                                                                | Temps complet              | 1                |
|                | Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe                          | Temps complet              | 1                |
|                | Agent de maîtrise principal                                              | Temps complet              | 2                |
|                | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe                   | Temps complet              | 7                |
| Culturelle     | Bibliothécaire                                                           | Temps complet              | 1                |
|                | Professeur d'enseignement artistique de classe normale                   | TNC 6/16 <sup>ème</sup>    | 1                |
|                | Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> cl | Temps complet              | 1                |
|                | Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> cl | Temps complet              | 1                |
|                | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe | TNC 6/20 <sup>ème</sup>    | 1                |
|                |                                                                          | TNC 11.5/20 <sup>ème</sup> | 1                |
|                | Assistant d'enseignement artistique                                      | TNC 6/20 <sup>ème</sup>    | 1                |
| Sportive       | Adjoint territorial du patrimoine                                        | Temps complet              | 3                |
|                | Opérateur principal des APS                                              | Temps complet              | 1                |
| Animation      | Opérateur des APS                                                        | Temps complet              | 1                |
|                | Animateur                                                                | Temps complet              | 1                |
| Médico-sociale | Infirmier en soins généraux                                              | Temps complet              | 1                |
|                | Puéricultrice hors classe                                                | Temps complet              | 1                |
|                | Auxiliaire de puériculture de classe supérieure                          | Temps complet              | 2                |
|                | Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle         | Temps complet              | 1                |

**PRECISE** que les postes créés pourront être occupés par des agents contractuels.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A la majorité - Pour : 27 - Contre : 7** (M R. SAMYN, M. J.P. DELOURME, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme K. ROUBERTIE, Mme S. GUÉZODJÉ, Mme A. DECROS) - **Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**  
Et Publication du : **1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-50**

**Objet : Rapport Social Unique (RSU) 2023**

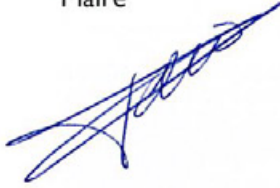
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment en ses articles L. 231-1 à L. 231-4 relatifs au rapport social unique
- Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Vu la Décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique
- Vu l'Arrêté du 10 décembre 2021 modifié fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales
- Vu la Rapport Social Unique pour l'année 2023 joint en annexe
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 17 mars 2025
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 17 mars 2025

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du Rapport Social Unique pour l'année 2023 ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35  
Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 27

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 27 - Contre : - Abstention : 7** (M R. SAMYN, M. J.P. DELOURME, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme K. ROUBERTIE, Mme S. GUÉZODJÉ, Mme A. DECROS)

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**

Et Publication du : **1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-60**

**Objet : Approbation du Compte de gestion 2024**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1612-12 et suivants et L. 2121-31
- Vu le Compte de gestion 2024 établi par le Comptable
- Considérant que les écritures du Compte de gestion 2024 sont conformes à celles du Compte administratif pour le même exercice
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique le 17 mars 2025
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ARRÊTE** le Compte de gestion 2024, dressé par Mme Dounia CHERFAOUI, Comptable public de la Trésorerie Melun-Val-de-Seine, visé et certifié par l'ordonnateur, qui fait apparaître les résultats suivants :

|                                      | Fonctionnement      | Investissement        | TOTAL               |
|--------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice 2024          | 30 951 556,10       | 6 040 382,31          | 36 991 938,41       |
| Recettes de l'exercice 2024          | 34 743 780,79       | 4 720 158,89          | 39 463 939,68       |
| <b>Résultat de l'exercice</b>        | <b>3 792 224,69</b> | <b>-1 320 223,42</b>  | <b>2 472 001,27</b> |
| Report de l'exercice 2023 - Déficit  |                     | 1 045 198,65          |                     |
| Report de l'exercice 2023 - Excédent | 3 417 494,43        |                       |                     |
| <b>Résultat de clôture</b>           | <b>7 209 719,12</b> | <b>- 2 365 422,07</b> |                     |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire




**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**  
Et Publication du : **1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-70**

**Objet : Election du Président de séance avant le débat et le vote du Compte administratif 2024**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121.14 et L. 2121-29
- Vu son Règlement intérieur, article 9

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ÉLIT** M. Serge DURAND.

En qualité de Président de Séance avant le débat et le vote du Compte administratif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20250326-2025DCM-03-70-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 31 - Excusés représentés : 2 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 25  
(M. VERNIN s'est retiré à 20h15 au moment du vote, puis a repris sa place après le vote)

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 25 - Contre : - Abstentions : 7** (M R. SAMYN, M. J.P. DELOURME, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme K. ROUBERTIE, Mme S. GUÉZODJÉ, Mme A. DECROS)

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN (M. Le Maire a assisté à la présentation du diaporama et aux discussions sans y prendre part en se retirant de la salle au moment du vote), M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGALT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Renaud POIREL avait donné pouvoir à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait excusé non-représenté** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**  
Et Publication du : **1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-80**

**Objet : Présentation du Compte administratif 2024**

- Vu le Code général des collectivités territoriales (Cgct), notamment en ses articles L. 1612-12 et suivants et L. 2121-31
- Vu le Budget Primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, les dépenses effectuées, celui des mandats délivrés et le Compte administratif dressé par Monsieur le Maire
- Vu le Compte de gestion 2024 établi par le Comptable
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 17 mars 2025
- Vu l'article L.2121-14 du Cgct prévoyant que le Maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote du Compte administratif et ne peut pas présider la séance pour la présente délibération
- Considérant que le résultat du Compte administratif 2024 est conforme au Compte de gestion 2024 établi par le Comptable public
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le Compte administratif 2024 qui lui est présenté en annexe par chapitre en fonctionnement et en investissement (Dépenses et Recettes) avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III A2.

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20250326-2025DCM-03-80-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**ADOpte** dans son ensemble le Compte administratif 2024 de la Ville du Mée-sur-Seine qui fait apparaître les résultats suivants :

|                                                             | Fonctionnement      | Investissement       | TOTAL               |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice 2024                                 | 30 951 556,10       | 6 040 382,31         | 36 991 938,41       |
| Recettes de l'exercice 2024                                 | 34 743 780,79       | 4 720 158,89         | 39 463 939,68       |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                               | <b>3 792 224,69</b> | <b>-1 320 223,42</b> | <b>2 472 001,27</b> |
| Report de l'exercice 2023 - Déficit                         |                     | 1 045 198,65         |                     |
| Report de l'exercice 2023 - Excédent                        | 3 417 494,43        |                      |                     |
| <b>Résultat de clôture</b>                                  | <b>7 209 719,12</b> | <b>-2 365 422,07</b> |                     |
| RAR dépenses                                                |                     | 1 999 937,13         |                     |
| RAR recettes                                                |                     | 531 844,08           |                     |
| <b>Besoin de financement de la section d'investissement</b> |                     | <b>3 833 515,12</b>  |                     |
| <b>Résultat global de clôture</b>                           | <b>3 376 204,00</b> |                      |                     |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire




**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

CS05 RYA

CS05 RYA

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 27

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 27 - Contre : - Abstentions : 7** (M R. SAMYN, M. J.P. DELOURME, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme K. ROUBERTIE, Mme S. GUÉZODJÉ, Mme A. DECROS)

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAUULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**  
Et Publication du : **1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-90**

**Objet : Affectation de résultats du Compte administratif 2024**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 2311-5 et R. 2311-11
- Vu le Compte administratif 2024
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 17 mars 2025
- Considérant les résultats de clôture suivants :
  - Fonctionnement (excédent) : 3 376 204,00 €
  - Investissement (déficit) : 2 365 422,07 €
- Considérant le solde (déficit) des restes à réaliser : 1 468 093,05 €
- Considérant la nécessité de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 3 833 515,12 €

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

De constater le déficit de clôture de la section d'investissement (chapitre/compte 001) :  
**2 365 422,07 €**

D'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10, compte 1068) : **3 833 515,12 €**

Solde d'exécution positif reporté (chapitre/compte 002) : **3 376 204 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35  
Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**  
Et Publication du : **1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-100**

**Objet : Vote des taux 2025 des contributions directes**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le Code général des impôts, notamment en son article 1639A
- Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale directe
- Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires retraçant les informations nécessaires au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) transmis à chaque membre du Conseil Municipal
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique le 17 mars 2025
- Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**FIXE** le taux des contributions directes pour l'année 2025 à :

- |                                                    |                                |
|----------------------------------------------------|--------------------------------|
| • Taxe sur le Foncier Bâti                         | <b>44.62% (taux inchangé)</b>  |
| • Taxe sur le Foncier non bâti                     | <b>100.40% (taux inchangé)</b> |
| • Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | <b>16.00% (taux inchangé)</b>  |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents :** M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés :** M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente :** Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance :** Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**

Et Publication du :

**N° : 2025DCM-03-110** **1 - AVR. 2025**

**Objet : Budget principal 2025 – Ajustement de la provision pour créances douteuses**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, R2321-2 et R2321-3
- Vu la nomenclature M14 et M57
- Vu la Délibération n° 2024DCM-03-120 d'ajustement de la provision pour créances douteuses en séance du 28 mars 2024
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 17 mars 2025
- Considérant que la méthode proposée pour fixer le montant de la provision à savoir l'application d'un taux de non-recouvrement en fonction de l'ancienneté de la créance
- Considérant que l'état des restes à recouvrer au 31 décembre 2024, transmis par le Trésorier, laisse apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'ajuster la provision pour risques/créances douteuses à hauteur de 242 311,18 € pour l'exercice 2025, soit une augmentation de l'ordre de **16 697,04 €** de la provision approuvée le 28 mars 2024 par une délibération n° 2024DCM-03-120 du Conseil Municipal.

**PRECISE** que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par le Comptable Public, d'un état de restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre 2024, lequel sera susceptible d'entraîner un nouvel ajustement pour l'exercice 2025.

**DIT** que la collectivité est autorisée à reprendre la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A la majorité - Pour : 27 - Contre : 7** (M R. SAMYN, M. J.P. DELOURME, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme K. ROUBERTIE, Mme S. GUÉZODJÉ, Mme A. DECROS) - **Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :  
Et Publication du :

**1<sup>er</sup> AVR. 2025**

**1<sup>er</sup> AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-120**

**Objet : Vote du Budget Primitif 2025**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L.2311-1 à L.2343-2 et R. 2311-1 à R. 2313-7 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Vu la Délibération du 6 février 2025 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire
- Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025
- Vu le Compte administratif et le Compte de gestion de l'exercice 2024 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal
- Vu la Délibération du présent Conseil Municipal décidant de l'affectation du résultat de 2024
- Vu l'avis de la Commission finances, administration générale et modernisation de la vie publique du 17 mars 2025

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**CONFIRME** que la Commune vote son budget par nature et par chapitre en fonctionnement et en investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III A2.

**PRECISE** que le Budget Primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024 préalablement votés au cours de la même séance.

**ADOpte** le Budget Primitif 2025 strictement équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

- Fonctionnement : **35 898 334.17 €**
- Investissement : **20 245 737.90 €**

**Fonctionnement : 35 898 334.17 €**

Les chapitres suivants en dépenses :

| Chapitre | Libellé                                 | DEPENSES             |
|----------|-----------------------------------------|----------------------|
| 011      | Charges à caractère général             | 9 294 415.44         |
| 012      | Charges de personnel et frais assimilés | 20 202 000.00        |
| 65       | Autres charges de gestion courante      | 1 407 999.34         |
| 66       | Charges financières                     | 563 651.35           |
| 67       | Charges exceptionnelles                 | 197 200.00           |
| 023      | Virement à la section d'investissement  | 3 350 000.00         |
| 042      | Opérations d'ordre entre sections       | 866 371.00           |
| 68       | Dotations aux provisions                | 16 697.04            |
|          | <b>Dépenses de l'exercice</b>           | <b>35 898 334.17</b> |

Les chapitres suivants en recettes :

| Chapitre | Libellé                                     | RECETTES             |
|----------|---------------------------------------------|----------------------|
| 013      | Atténuations de charges                     | 300 000.00           |
| 70       | Produits des services                       | 2 072 646.65         |
| 73       | Impôts et taxes et fiscalité locale         | 3 285 702            |
| 731      | Fiscalité locale                            | 12 682 065           |
| 74       | Dotations et participations                 | 13 594 569.52        |
| 75       | Autres produits de gestion courante         | 568 764.00           |
| 042      | Opération ordre de transfert entre sections | 18 383.00            |
|          | <b>Recettes de l'exercice</b>               | <b>32 522 130.17</b> |
|          | Excédent de fonctionnement reporté 002      | 3 376 204.00         |
|          | <b>Total cumulé des recettes</b>            | <b>35 898 334.17</b> |

**Investissement : 20 245 737.90 €**

Les chapitres/opérations suivants en dépenses :

| Chapitre | Libellé                           | DEPENSES             |
|----------|-----------------------------------|----------------------|
| 20       | Immobilisations incorporelles     | 350 472.35           |
| 204      | Subventions d'équipement versées  | 269 988.00           |
| 21       | Immobilisations corporelles       | 14 069 916.48        |
| 16       | Emprunts et dettes assimilés      | 2 101 703.00         |
| 040      | Opérations d'ordre entre sections | 18 383.00            |
| 041      | Opérations patrimoniales          | 1 169 853.00         |
|          | <b>Dépenses de l'exercice</b>     | <b>17 880 315.83</b> |
| 001      | Déficit reporté                   | 2 365 422.07         |
|          | <b>Total cumulé des dépenses</b>  | <b>20 245 737.90</b> |

Accusé de réception en préfecture  
07/217/02851-20250326-2025DCM-03-120-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Les chapitres suivants en recettes :

| Chapitre | Libellé                                  | RECETTES             |
|----------|------------------------------------------|----------------------|
| 13       | Subventions d'investissement             | 5 709 400.95         |
| 16       | Emprunts et dettes assimilées            | 1 980 445.83         |
| 10       | Dotations, fonds divers et réserves      | 450 000.00           |
| 1068     | Excédents de fonctionnement capitalisés  | 3 833 515.12         |
| 024      | Produits des cessions d'immobilisations  | 1 719 601.00         |
| 021      | Virement de la section de fonctionnement | 3 350 000.00         |
| 040      | Opérations d'ordre entre sections        | 866 371.00           |
| 041      | Opérations patrimoniales                 | 2 336 404.00         |
|          | <b>Total cumulé des recettes</b>         | <b>20 245 737.90</b> |

**EXCEPTÉ** une partie du chapitre 65 pour laquelle les conditions de vote sont décrites ci-après.

**PRECISE** qu'en application de l'article 2131-II du Code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions détaillée à l'annexe a été votée distinctement des autres chapitres du budget, les Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau :

| NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE BP 2025                                | Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des subventions les concernant (élu étant président d'association, membre du Conseil d'administration, membre du bureau) | Nombre de votants | Adopté par                    |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|
| AMICALE DES LOISIRS ET SORTIES DU PERSONNEL COMMUNAL DE LE MEE-SUR-SEINE | M. Serge DURAND, Mme Laure HALLASSOU (membres délégués CM)                                                                                                                                | 32                | 25 voix pour et 7 voix contre |
| AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS                                          | M. Franck VERNIN (président d'honneur), M. Georges AURICOSTE                                                                                                                              | 31                | 24 voix pour et 7 voix contre |
| ASSAD RM                                                                 | Mme Sylvie RIGAULT - Mme Ouda BERRADIA                                                                                                                                                    | 32                | 25 voix pour et 7 voix contre |
| POLE AUTONOMIE TERRITORIAL (CLIC RIVAGE anciennement)                    | Mmes Ouda BERRADIA et Sylvie RIGAULT(membres délégués CM)                                                                                                                                 | 32                | 25 voix pour et 7 voix contre |
| COLLÈGE ELSA TRIOLET                                                     | M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Laure HALLASSOU - titulaires, Mme Julienne TCHAYE et Maggy PIRET - suppléantes (membres délégués CM)                                                          | 30                | 23 voix pour et 7 voix contre |
| COLLÈGE LA FONTAINE                                                      | M. Denis DIDIERLAURENT - titulaire, Mme Laure HALLASSOU - suppléante (membres délégués CM)                                                                                                | 32                | 25 voix pour et 7 voix contre |
| LYCÉE GEORGE SAND                                                        | M. Denis DIDIERLAURENT - titulaire, Mme Laure HALLASSOU - suppléante (membres délégués CM)                                                                                                | 32                | 25 voix pour et 7 voix contre |
| COMITÉ DE JUMELAGE                                                       | Mmes Sylvie RIGAULT, Julienne TCHAYE, Jocelyne BAK, Maggy PIRET, MM. Fabien FOSSE et Denis DIDIERLAURENT                                                                                  | 28                | 21 voix pour et 7 voix contre |
| COMITE DES FÊTES                                                         | Mme Jocelyne BAK, MM. Benoît BATON, Fabien FOSSE                                                                                                                                          | 31                | 24 voix pour et 7 voix contre |
| COMITÉ MEEN DES MAISONS/BALCONS FLEURIS                                  | Mme Jocelyne BAK (Présidente), M. Benoît BATON, M. Georges AURICOSTE                                                                                                                      | 31                | 24 voix pour et 7 voix contre |
| LE MEE SPORTS CYCLISME                                                   | M. Serge DURAND                                                                                                                                                                           | 33                | 26 voix pour et 7 voix contre |
| LE MEE SPORTS JUDO                                                       | M. Didier DESART (Professeur)                                                                                                                                                             | 33                | 26 voix pour et 7 voix contre |
| LES ACCRÔS DE LA DANSE 77                                                | Mme Sylvie RIGAULT (Présidente)                                                                                                                                                           | 33                | 26 voix pour et 7 voix contre |
| LES JARDINS DU MEE SUR SEINE                                             | MM. Benoît BATON et Taoufik BENTEJ - titulaires, Mme Nadia DIOP et M. Renaud POIREL - suppléants (membres délégués CM)                                                                    | 31                | 24 voix pour et 7 voix contre |

**PRECISE** qu'en application de l'article 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, les subventions assorties de conditions d'octroi font l'objet d'une délibération distincte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35  
Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 – AVR. 2025**

Et Publication du : **1 – AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-130**

**Objet : Attribution de subventions 2025 aux associations conventionnées**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29 et L2311-7
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001
- Vu la Circulaire n° 5811/SG du Premier Ministre du 29 septembre 2015 aux subventions accordées aux associations et à la conclusion des conventions d'objectifs
- Vu la Délibération n° 2024DCM-12-170 du 12 décembre 2024 prévoyant le versement d'avances sur subventions 2025 aux associations
- Vu le Budget Primitif 2025 et notamment son annexe IV.B8 - subventions versées dans le cadre du budget
- Vu les conventions d'objectifs et de moyens liant ces associations et la Ville du Mée-sur-Seine
- Vu l'avis de la commission sports, culture, jeunesse, vie associative et égalité femme/homme le 13 mars 2025
- Considérant la nécessité de procéder à un vote par délibération distincte du vote du budget pour les subventions assorties de conditions d'octroi en vertu de l'article L.2311-7 susmentionné

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'accorder les subventions 2025 ci-dessous :

| Association                                                                     | Subvention<br>totale 2025 |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Amicale des Loisirs et Sorties du<br>Personnel communal de Le Mée-sur-<br>Seine | 32 000,00 €               |
| Le Mée Sports Handball                                                          | 40 383,86 €               |
| Le Mée Sports Melun Val de Seine<br>Basketball                                  | 153 794,57 €              |
| Le Mée Sports Football                                                          | 176 205,99 €              |
| Le Mée Sports Natation                                                          | 6 256,68 €                |

**DIT** que les dépenses seront imputées au compte 6574 (chapitre 65) du budget communal.

**PRECISE** que ces montants incluent les acomptes attribués par la délibération n° 2024DCM-12-170.

**PRECISE** qu'en application de l'article 2131-II du Code général des collectivités territoriales, les subventions 2025 aux associations ont été votées et les Conseillers intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote des subventions les concernant comme suit dans le tableau annexé.

| NOM DE L'ASSOCIATION<br>BENEFICIAIRE BP 2025                                       | Conseillers intéressés à l'affaire n'ayant pas pris part au vote des<br>subventions les concernant (élu étant président d'association, membre<br>du Conseil d'administration) | Nombre de votants | Adopté par   |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|
| Amicale des Loisirs et<br>Sorties du Personnel<br>communal de Le Mée-sur-<br>Seine | M. Serge DURAND, Mme Laure HALLASSOU                                                                                                                                          | 32                | 32 voix pour |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35  
Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 – AVR. 2025**

Et Publication du : **1 – AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-140**

**Objet : Contrat d'objectifs et de moyens 2025-2026 avec l'association sportive Le Mée Sports Natation**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 précisant les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention
- Vu la Délibération n°2018DCM-03-200 du Conseil Municipal du 29 mars 2018 sur les contrats d'objectifs
- Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens 2025-2026 avec l'association sportive Le Mée Sports Natation, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission sports, culture, vie associative et égalité femme/homme du 13 mars 2025
- Considérant que le montant de la subvention accordée à l'association est supérieur à 23 000 €, il est proposé la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens pour une période d'un an, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Natation du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026, ci-annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association sportive Le Mée Sports Natation du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 ci-annexé, ainsi que tous documents y afférents.

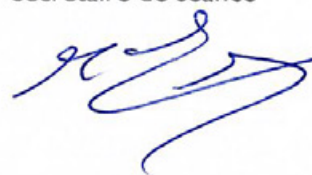
**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAUT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**  
Et Publication du : **1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-150**

**Objet : Candidature de la Ville de Le Mée-sur-Seine au label « Ville Active et Sportive » pour 2025-2028**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu le règlement de candidature 2025 au label « Ville Active et Sportive », ci-annexé
- Vu le cahier des charges du label « Ville active et sportive », ci-annexé
- Vu le dossier de candidature de la Ville du Mée-sur-Seine à l'obtention du label « Ville active et sportive », ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission sports, culture, vie associative et égalité femme / homme du 13 mars 2025
- Considérant que la Ville du Mée-sur-Seine a précédemment obtenu le label « Terre de jeux 2024 » décerné par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques 2024 (COJO)
- Considérant la volonté communale de valoriser et promouvoir la politique sportive du territoire
- Considérant l'impact positif d'un tel label dans la structuration d'un service public sportif, tant en termes de valorisation des équipements sportifs qu'en termes de promotion d'actions sportives récurrentes mais également innovantes
- Considérant dès lors l'intérêt pour la ville et les acteurs locaux de bénéficier de ce label

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la candidature de la Ville au label « Ville Active et Sportive » pour 2025-2028.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter la candidature de la Ville au label « Ville Active et Sportive » pour 2025-2028.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les documents/actes nécessaires à l'obtention du label « Ville Active et Sportive » et notamment le règlement dudit label ci-annexé, et à effectuer toutes démarches en ce sens et notamment le dépôt/l'envoi du dossier de candidature de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents/actes consécutifs à l'obtention dudit label « Ville active et sportive » et à effectuer toutes démarches en découlant, notamment en représentant de la commune lors de la cérémonie de remise dudit label.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 30 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 1 - Absent : 1 - Votants : 33

(M. GUERIN n'a pas pris part au vote pour des raisons professionnelles)

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 33 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents :** M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés :** M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Excusé non-représenté :** M. Jean-Pierre GUERIN

**Etait absente :** Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance :** Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**

Et Publication du : **1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-160**

**Objet : Prestation de Service Unique (PSU) – Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) – Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période 2025/2026 – Crèche collective Vanille-Chocolat**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L. 2121-29
- Vu la lettre-Circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) du 26 mars 2014, rappelant les dispositions de la Prestation de Service Unique (PSU)
- Vu la Délibération n° 2021DCM-06-110 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique (PSU) concernant la crèche Vanille-Chocolat, pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024
- Vu la Délibération n° 2023DCM-062-90 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'un avenant à la convention précitée pour intégrer, au bénéfice de la commune, le bonus territoire CTG pour la crèche Vanille-Chocolat
- Vu la Délibération n° 2024DCM-09-150 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique (PSU) concernant la crèche Vanille-Chocolat pour intégrer, au bénéfice de la commune, le bonus « trajectoire développement », le financement des journées pédagogiques, le financement des « heures de concertation et de préparation à l'accueil des enfants », le bonus « attractivité » et la linéarisation de la PSU, pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

- Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) pour la période 2023-2027 signée le 10 juillet 2023 par l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), laquelle définit les priorités d'intervention et les moyens des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) pour 5 ans
- Vu l'addendum de la CAF de Seine-et-Marne détaillant les modalités de calcul de la subvention PSU et bonus associés, ci-annexé
- Vu la nouvelle convention d'objectifs et de financement relative à la PSU, avec la CAF de Seine-et-Marne, concernant la crèche collective VANILLE-CHOCOLAT, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026, ci-annexée
- Vu l'avis de la Commission éducation, jeunesse, enfance, petite enfance et politique de la ville du 10 mars 2025
- Considérant que la convention précédente pour la crèche collective Vanille-Chocolat est arrivée à échéance au 31 décembre 2024
- Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nouvelle convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Unique (PSU), avec la CAF de Seine-et-Marne, ci-annexée, pour la crèche collective VANILLE-CHOCOLAT, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention d'objectifs et de financement, ci-annexée, ainsi que tous les documents/actes y afférents et à solliciter toutes les subventions en découlant, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**

Et Publication du : **1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-170**

**Objet : Subventions aux coopératives scolaires**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1611-4 et L. 2541-12
- Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment en son article 10
- Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001
- Vu la Circulaire n° 5811/SG du Premier Ministre du 29 septembre 2015 aux subventions accordées aux associations et à la conclusion des conventions d'objectifs
- Vu le Budget Primitif 2025 et ses annexes
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2024DCM-09-110 du 26 septembre 2024 relative à l'attribution de subventions aux coopératives scolaires dans le cadre de « projets spécifiques »
- Vu l'avis de la Commission éducation, jeunesse, enfance, petite enfance et politique de la ville du 10 mars 2025

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'accorder les subventions ci-dessous :

| Association                                   | Objet             | Subvention<br>en € |
|-----------------------------------------------|-------------------|--------------------|
| Coopérative de l'école le Bréau               | Projet spécifique | 700.00             |
| Coopérative de l'école Camus maternelle       | Projet spécifique | 1 100.00           |
| Coopérative de l'école Camus élémentaire      | Projet spécifique | 2 500.00           |
| Coopérative de l'école Fenez maternelle       | Projet spécifique | 1 100.00           |
| Coopérative de l'école Les Abeilles           | Projet spécifique | 700.00             |
| Coopérative de l'école Giono maternelle       | Projet spécifique | 1 400.00           |
| Coopérative de l'école Giono élémentaire      | Projet spécifique | 2 600.00           |
| Coopérative de l'école Lapierre               | Projet spécifique | 1 000.00           |
| Coopérative de l'école Molière élémentaire    | Projet spécifique | 2 900.00           |
| Coopérative de l'école Plein ciel maternelle  | Projet spécifique | 800.00             |
| Coopérative de l'école Plein ciel élémentaire | Projet spécifique | 1 012.00           |
| Coopérative de l'école Prévert                | Projet spécifique | 600.00             |
| Coopérative de l'école Racine maternelle      | Projet spécifique | 1 000.00           |
| Coopérative de l'école Racine élémentaire     | Projet spécifique | 2 500.00           |

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'attribution desdites subventions et à effectuer toutes démarches en ce sens.

**DIT** que les dépenses seront imputées au compte 6574 (chapitre 65) du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 27

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 27 - Contre : - Abstentions : 7** (M R. SAMYN, M. J.P. DELOURME, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme K. ROUBERTIE, Mme S. GUÉZODJÉ, Mme A. DECROS)

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le :

Et Publication du :

**1 - AVR. 2025**

**1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-180**

**Objet : Cession de la parcelle cadastrée BX n° 317/terrain à bâtir, dans le cadre du projet de lotissement communal sis 333 rue de l'Eglise - Lot n° 5 du lotissement communal**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 1111-1, L. 2121-29 alinéa 1<sup>er</sup>, L. 2241-1 et R. 2241-2 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune et L. 2122-21
- Vu le Code de l'urbanisme
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 3221-1 et L. 3211-14
- Vu le titre VI du Livre III du Code civil relatif à la vente
- Vu le Plan Local d'Urbanisme, approuvé par une délibération du Conseil municipal du 13 novembre 2018
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 en date du 13 octobre 2022 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme
- Vu la Décision du Maire n° 2021DM-10-125 du 5 octobre 2021 approuvant la préemption des parcelles cadastrées section BX n° 88, BX n° 89 et BX n° 90
- Vu la Délibération n° 2021DCM-11-110 du 8 novembre 2021 autorisant la mise en vente des lots issus des divisions parcellaires opérées dans le cadre du projet de lotissement communal 333 rue de l'Eglise
- Vu l'acte de vente en date du 14 janvier 2022 par lequel la Commune de Le Mée-sur-Seine a acquis les parcelles cadastrées section BX n° 88 à 90, sis 333 rue de l'Eglise au Mée-sur-Seine

- Vu la proposition d'acquisition au prix de 157 500 €, frais/honoraires d'agence d'un montant de 7 500 € inclus
- Vu le plan de situation, le plan de cadastre et le plan de division, ci-annexés
- Vu l'avis des domaines, ci-annexé
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 18 mars 2025

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée BX n° 317 d'une superficie de 676 m<sup>2</sup> dans le cadre du projet de lotissement communal sis 333 rue de l'Eglise – constitutive du Lot n° 5 dudit lotissement communal, comprenant un terrain à bâtir, au prix de 157 500 €, étant précisé que ce montant inclus les frais/honoraires de l'agence immobilière ayant servi d'intermédiaire, d'un montant de 7 500 € à la charge de la commune, selon le plan de division ci-annexé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes y afférents et notamment les actes notariés correspondants, et à effectuer toutes démarches en ce sens.

**DIT** que les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre correspondant du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire




**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35  
Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**  
Et Publication du : **1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-190**

**Objet : Acquisition de 54 lots de copropriété à l'euro symbolique au sein du centre commercial de la Croix-Blanche cadastré BR n° 99**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L 1311-9 et suivants, L. 2121-29 alinéa 1<sup>er</sup> et L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles R 421-12 et suivants
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 1111-1 et suivants
- Vu la Délibération n° 2018DCM-11-40 du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 du Conseil Municipal du 13 octobre 2022 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme
- Vu le relevé de propriété, extrait du cadastre, ci-annexé
- Vu le plan de masse du rez-de-chaussée et le plan de masse du sous-sol du centre commercial, ci-annexés
- Vu l'avis favorable de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 18 mars 2025
- Considérant la procédure de liquidation judiciaire en cours de la Société Parisienne de Diffusion Immobilière (SPDI), propriétaire des lots de copropriété n° 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 164, 165, 166, 167, 168, 169, au sein de la copropriété du centre commercial Croix-Blanche, sur une parcelle cadastrée BR n° 99

- Considérant l'incapacité de la société SPDI à supporter les coûts induits par la reconstruction du centre commercial de la Croix-Blanche du fait de la procédure de liquidation judiciaire en cours
- Considérant l'objectif de la commune de faciliter la réalisation du projet de reconstruction dudit centre commercial pour répondre aux besoins des habitants du quartier de la Croix-Blanche, constitué d'un tissu résidentiel dense
- Considérant qu'une acquisition de ces 54 lots de copropriété s'inscrit pleinement dans la réalisation cet objectif
- Considérant l'accord de principe du mandataire judiciaire en charge de la liquidation de la société SPDI pour la cession de ces 54 lots de copropriété au profit de la commune à l'euro symbolique, lequel doit être avalisé par le Tribunal en charge du suivi de ladite procédure de liquidation
- Considérant dès lors l'intérêt pour la commune d'acquérir les 54 lots de copropriétés susmentionnés

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique, au sein de la copropriété du centre commercial Croix-Blanche, cadastrée BR n° 99, des lots de copropriété n° 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 164, 165, 166, 167, 168, 169 et appartenant à la Société Parisienne de Diffusion Immobilière qui fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire, hors frais de notaire à la charge de la commune en sa qualité d'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes/documents y afférents et notamment les actes notariés correspondants et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que les dépenses seront inscrites au chapitre et article correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire




**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**  
Et Publication du : **1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-200**

**Objet : Acquisition des lots de copropriété n° 188 et 189 au sein du centre commercial de la Croix-Blanche cadastré BR n° 99 - parkings**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L 1311-9 et suivants, L. 2121-29 alinéa 1<sup>er</sup> et L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles R 421-12 et suivants
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 1111-1 et suivants
- Vu la Délibération n° 2018DCM-11-40 du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 du Conseil Municipal du 13 octobre 2022 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme
- Vu le relevé de propriété, extrait du cadastre, ci-annexé
- Vu le plan de masse du rez-de-chaussée et le plan de masse du sous-sol du centre commercial, ci-annexés
- Vu l'avis favorable de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 18 mars 2025
- Considérant la proposition de Monsieur BANOUGH Faouzi et Madame BOUDERSA dit BANOUGH Samira, propriétaires de deux lots au sein de la copropriété du centre commercial de la Croix-Blanche, correspondants à des parkings en sous-sol (lots n° 188 et n° 189), de céder lesdits lots à la commune au prix de 14 000 €
- Considérant l'objectif de la commune de faciliter la réalisation du projet de reconstruction dudit centre commercial pour répondre aux besoins des habitants du quartier de la Croix-Blanche, constitué d'un tissu résidentiel dense

- Considérant que l'atteinte de cet objectif implique une politique volontariste de la commune consistant notamment à acquérir des lots de copropriété auprès de copropriétaires en difficulté financière et ne pouvant pas assumer leur quote-part dans le coût de reconstruction du centre commercial non-pris en charge intégralement par les assureurs suite à l'incendie ayant provoqué sa destruction
- Considérant dès lors l'intérêt pour la commune d'acquérir les 2 lots de copropriétés susmentionnés

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition des lots n° 188 et 189 au sein de la copropriété du centre commercial de la Croix-Blanche, cadastrée BR n° 99, et appartenant à Monsieur BANOUGH Faouzi et Madame BOUDERSA dit BANOUGH Samira, hors frais de notaire à la charge de la commune en sa qualité d'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes/documents y afférents et notamment les actes notariés correspondants et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que les dépenses seront inscrites au chapitre et article correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35

Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 27

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 27 - Contre : - Abstentions : 7** (M R. SAMYN, M. J.P. DELOURME, M. J.P. GUERIN, Mme N. DAUVERGNE-JOVIN, Mme K. ROUBERTIE, Mme S. GUÉZODJÉ, Mme A. DECROS)

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAUT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**  
Et Publication du : **1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-210**

**Objet : Acquisition d'une propriété sise 481 rue de la Lyve sur les parcelles cadastrées BY 17 et BY 304 à BY 318**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L 1311-9 et suivants, L. 2121-29 alinéa 1<sup>er</sup> et L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et les opérations immobilières de la commune
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles R 421-12 et suivants
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment en ses articles L. 1111-1 et suivants
- Vu la Délibération n° 2018DCM-11-40 du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme
- Vu la Délibération n° 2022DCM-10-210 du Conseil Municipal du 13 octobre 2022 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme
- Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2022DCM-10-200 du 13 octobre 2022 approuvant la création d'un lotissement communal sis rue de la Ferme, rue de la Lyve et rue Jean Méchet
- Vu le plan de composition dudit lotissement communal, ci-annexé
- Vu le relevé de propriété et l'extrait du cadastre, ci-annexés
- Vu l'avis des domaines, ci-annexé
- Vu l'avis favorable de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 18 mars 2025
- Considérant le projet global de lotissement communal conçu et approuvé le 13 octobre 2022 par le Conseil Municipal

- Considérant le phasage mis en œuvre sur ce projet de lotissement communal
- Considérant la phase I du projet de lotissement communal, en cours de réalisation
- Considérant l'opportunité d'acquérir le foncier nécessaire à la réalisation de la phase 2 dudit lotissement communal approuvé le 13 octobre 2022

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition de la propriété sise 481 rue de la Lyve sur les parcelles cadastrées BY 17, BY 304, BY 305, BY 306, BY 307, BY 308, BY 309, BY 310, BY 311, BY 312, BY 313, BY 314, BY 315, BY 316, BY 317 et BY 318, au prix de 950 000 euros et appartenant à Monsieur Daniel LECLERT, Madame Roseline LECLERT, Madame Brigitte ROCHE, Madame Christine BERTIN, Madame Dominique SERR et Monsieur Benoit ROCHE, héritiers de Monsieur Claude Alain LECLERT, hors frais de notaire à la charge de la commune en sa qualité d'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes/documents y afférents et notamment les actes notariés correspondants et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que les dépenses seront inscrites au chapitre et article correspondants du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26/03/2025**

Date de transmission de la convocation dématérialisée : 20 mars 2025

Date de publication et d'affichage : 20 mars 2025 - Nombre de conseillers : En exercice : 35  
Présents : 31 - Excusés représentés : 3 - Excusé non représenté : 0 - Absent : 1 - Votants : 34

**VOTE : A l'unanimité - Pour : 34 - Contre : - Abstention :**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du Mée-sur-Seine, s'est réuni à l'Hôtel de Ville (Salle du Conseil Municipal), 555 route de Boissise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck VERNIN, Maire.

**Etaient présents** : M. Franck VERNIN, M. Serge DURAND, Mme Jocelyne BAK, M. Christian QUILLAY, Mme Ouda BERRADIA, M. Denis DIDIERLAURENT, Mme Stéphanie GUY, M. Hamza ELHIYANI, Mme Maxelle THEVENIN, M. Georges AURICOSTE, Mme Maggy PIRET, M. Charles LEFRANC, Mme Michèle EULER, M. Didier DESART, Mme Julienne TCHAYE, M. Taoufik BENTEJ, Mme Laure HALLASSOU, Mme Sylvie RIGAULT, Mme Sophie IMOUZOU, M. Fabien FOSSE, M. Benoît BATON, Mme Lidwine SCHYNKEL, Mme Sophie GUILLOT, M. Denis GRIVALLIERS, Mme Justine KENGNE, M. Robert SAMYN, M. Jean-Paul DELOURME, M. Jean-Pierre GUERIN, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Sylvie GUÉZODJÉ, Angélique DECROS

**Etaient excusés représentés** : M. Neima TOUNKARA avait donné pouvoir à M. Franck VERNIN, M. Renaud POIREL à Mme Michèle EULER, Mme Karine ROUBERTIE à Mme DAUVERGNE-JOVIN

**Etait absente** : Mme Nadia DIOP

**A été nommée secrétaire de séance** : Mme Michèle EULER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne le : **1 - AVR. 2025**

Et Publication du : **1 - AVR. 2025**

**N° : 2025DCM-03-220**

**Objet : Approbation d'une concession d'aménagement avec la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L. 2121-29, L. 1523-1 à L. 1523-4 et L. 1531-1 et suivants
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment en ses articles L. 300-1, L. 300-4 et L. 300-5
- Vu le Code de la commande publique, notamment en ses articles L.2511-1 et suivants relatifs aux contrats conclus avec les sociétés publiques locales
- Vu la Délibération n° 13.02.80 du 28 février 2013 approuvant la prise de participation de la Commune du Mée-sur-Seine au capital social de la SPL Melun Val de Seine Aménagement
- Vu la Délibération n° 2020DCM-09-140 du 18 septembre 2020 définissant les objectifs et approuvant les modalités de la concertation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le « secteur Plein-Ciel »
- Vu la délibération n° 2021DCM-06-150 du 24 juin 2021 portant approbation de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) « Les Hauts de Melun » - Plateau de Corbeil / Plein-Ciel
- Vu la Délibération n° 2022DCM-05-160 du 24 mai 2022 portant approbation du bilan de la concertation dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le « secteur Plein-Ciel »

- Vu la Délibération n° 2024DCM-05-110 du 23 mai 2024 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) « Les Hauts de Melun » - Plateau de Corbeil / Plein-Ciel
- Vu le projet de traité de concession d'aménagement du secteur Plein-Ciel et ses 6 annexes, ci-annexés, précisant les modalités d'intervention de la SPL MVSA, notamment les missions confiées, le périmètre concerné, la durée du contrat et les modalités de financement
- Vu l'avis de la Commission cadre de vie, propreté et technique du 18 mars 2025
- Considérant le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain secteur « Plein-Ciel »
- Considérant le domaine d'expertise et le champ d'intervention de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement (SPL MVSA)
- Considérant que la SPL MVSA, dont la commune est actionnaire, exerce des activités essentielles pour le compte et sous le contrôle exclusif de ses collectivités membres, et que ce contrôle est similaire à celui qu'elles exercent sur leurs propres services
- Considérant dès lors la pertinence de concéder l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel à la SPL MVSA

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de mettre en œuvre le projet d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

**APPROUVE** le traité de concession d'aménagement avec la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et ses 6 annexes (Périmètre de l'opération, Programme global prévisionnel des équipements et constructions, Programme des équipements à la charge du concessionnaire, Bilan financier prévisionnel, Plan de trésorerie prévisionnel, Calendrier prévisionnel), ci-annexés, en application des articles L. 300-4 et L. 300-5 du Code de l'urbanisme et des articles 1523-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

**PREND ACTE** que le bilan prévisionnel de l'opération prévoit une participation financière de la Commune du Mée-sur-Seine à hauteur de 15 060 764 €, répartie comme suit :

- 1 118 046 € sous la forme d'un apport en nature de la Collectivité, constitué par les cellules commerciales Plein Ciel dont elle est propriétaire, pour 2 720 tantièmes, tel que figurant dans les actes d'acquisition correspondant aux lots de copropriété n° 4747, 4748, 4751, 4752, 4753, 4758, 4759, 4760, 4762, 4763, 4764, 4765, 4769, 4809, 4837, 4838, 4844, 4854 et 4855, acquis au prix de 1 118 046 €. Ces cellules seront apportées à l'opération dès 2025.
- 7 679 212 € feront l'objet de versements en numéraire, conformément à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain relative au NPRU Les Hauts-de-Melun signée le 8 juin 2022. Cette participation en numéraire fera l'objet de versements par tranches annuelles définies en fonction des besoins tels qu'ils apparaissent sur les prévisions budgétaires actualisées.
- 6 263 506 € feront l'objet de versements en numéraire, correspondant à une participation d'équilibre à l'opération, dont 2 100 000 € proviennent de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine au titre du fonds de concours.

**DONNE** son accord, en vertu de l'article L. 300-5 du Code de l'urbanisme, pour que l'opération d'aménagement puisse bénéficier de subventions versées, notamment, par l'Etat, des collectivités territoriales et leurs groupements ou des établissements publics.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le traité de concession d'aménagement avec la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement pour l'opération d'aménagement du secteur Plein-Ciel dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et ses annexes, ci-annexés, ainsi que tous documents/actes y afférents et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés entérinant la cession au prix ci-dessus déterminé, au profit de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement des biens et droits immobiliers que la commune possède, au sein de la copropriété Résidence Plein-Ciel sise 120 allée de Plein-Ciel sur une parcelle initialement cadastrée BP n° 56, depuis divisée, consistant principalement dans les lots de copropriété n° 4747, 4748, 4751, 4752, 4753, 4758, 4759, 4760, 4762, 4763, 4764, 4765, 4769, 4809, 4837, 4838, 4844, 4854 et 4855 dépendant du centre commercial Plein-Ciel, (ou du ou des lots de copropriété qui en seront la représentation dans le cadre d'un modificatif ou d'un nouvel état descriptif de division consécutif à une scission de copropriété s'accompagnant d'une numérotation nouvelle), et, de manière générale tous documents/actes y afférents, précision étant faite que cette cession constitue un apport en nature de la commune intervenant dans le cadre, et moyennant les charges et conditions, de la concession d'aménagement du secteur Plein-Ciel en application du traité de concession d'aménagement et de ses annexes joints à la présente délibération.

**AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Franck Vernin**  
Maire



**Michèle Euler**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.